

BULLETIN D'INFORMATION

MISE EN ŒUVRE D'UNE ENTENTE SUR LES RÉPERCUSSIONS ET LES AVANTAGES

Pourquoi la mise en oeuvre ?

La mise en oeuvre sert à s'assurer que l'entente signée par les Premières Nations et le promoteur est respectée.

En 2020, Ressources naturelles Canada dénombrait 434 ententes sur les répercussions et les avantages dans le secteur minier au Canada.

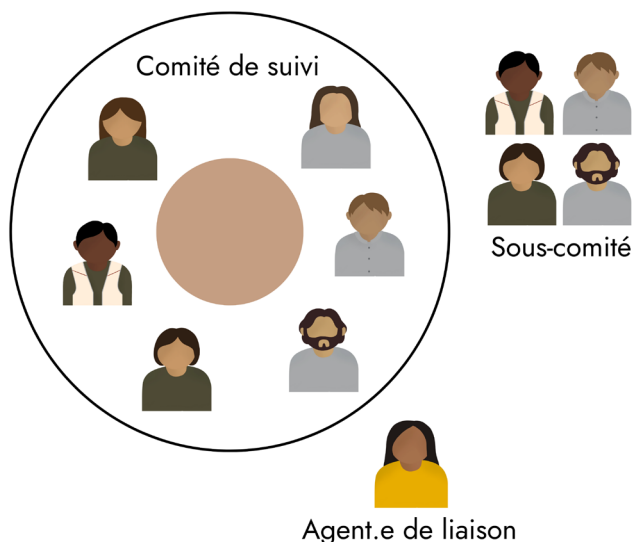


Qui fait la mise en oeuvre ?

La mise en oeuvre se fait par le comité de suivi, l'agent de liaison et les sous-comités. Plusieurs compositions d'acteurs de la mise en oeuvre peuvent exister dans les ententes.

Comité de suivi

Le Comité de suivi est créé pour s'assurer que l'entente est respectée, mais aussi pour permettre une bonne communication entre les différentes parties impliquées.



Sous-comité

Les sous-comités sont mis en place pour répondre à des sujets précis lors de la mise en oeuvre. Principalement composé par les membres du Comité de suivi, certains sous-comités sont inactifs jusqu'à ce que le sujet soit à l'ordre du jour, comme la fermeture d'une mine.

Agent.e de liaison

L'agent.e de liaison joue le rôle de gestionnaire de la mise en oeuvre de l'entente pour la Première Nation. Employé.e par la Première Nation, cette personne est chargée de faire le pont entre le promoteur et la Première Nation dans leurs échanges de documents, de résolutions et de suivre les progrès de la mise en oeuvre en général.

Comment faire la mise en oeuvre ?

1. La liste des indicateurs

Les parties regardent l'entente ensemble et mettent en place des indicateurs. Les indicateurs permettent de suivre la réalisation des obligations des parties, autant les obligations ponctuelles que celles qui doivent être réalisées en continu.

Exemple d'obligation	Exemples d'indicateurs
Offrir des formations culturelles à l'ensemble des employé.e.s	Année 1 Choisir une formation et la faire approuver par la Première Nation
	Années consécutives Offrir la formation culturelle à tous les nouveaux employé.e.s
	À chaque deux ans Mettre à jour la formation et l'offrir à tous les employé.e.s

2. La collecte d'informations

À cette phase, les parties collectent et analysent, de façon continue, les informations qui sont nécessaires pour la mise en oeuvre. La collecte consiste à récolter toutes les informations pertinentes pour déterminer si les indicateurs ont été atteints ou non.

3. Révision

Cette dernière étape sert à utiliser les informations récoltées lors du suivi pour s'assurer de la mise en oeuvre de l'entente et, au besoin, formuler des recommandations pour modifier l'entente.

Étant donné qu'une entente est négociée pour toute la durée de vie d'un projet, il faut parfois revoir le contenu des dispositions pour répondre aux nouvelles réalités de la Première Nation, du promoteur et de son projet, mais aussi des nouveaux règlements et lois.



Des outils pour faire la mise en oeuvre

Tableau de suivi

Le tableau de suivi consiste en une liste des différents chapitres à mettre en œuvre dans une entente, ces chapitres étant par la suite divisés par thèmes. Les chapitres à mettre en œuvre incluent ceux portant sur les contributions financières, les emplois et formations, la protection de l'environnement et des droits ancestraux, le Comité de suivi et les occasions d'affaires.

1. ARTICLE 9 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

1.1 Centre communautaire

Article de l'accord

9.1

Objectif

Obtenir les versements pour la mise sur pied du centre communautaire.

PREMIÈRE NATION		
INDICATEURS		
1.1.1	Remettre les factures de matériaux pour le centre communautaire au promoteur.	✓
PROMOTEUR		
INDICATEURS		
1.1.2	Versement de 1 000\$ dès la signature de l'entente.	✓

Diagramme de Gantt

Le diagramme de Gantt s'utilise en parallèle du tableau de suivi. C'est un outil servant à suivre les progrès des indicateurs dans le temps. Certains indicateurs ont une durée ou une date butoir qui a été prédéfinie lors des négociations de l'entente et qui doit être respectée par les parties. Le diagramme de Gantt sert donc à visualiser les tâches à accomplir et, si les délais ne sont pas respectés, à en informer chaque partie.

ARTICLES	TÂCHE	ATTRIBUÉE A	DÉBUT	FIN	RÉSULTAT	2022				2023								
						9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9
						Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Communication des informations pertinentes																		
2.1.3	Dès la signature, transmettre le profil de la main-d'œuvre des Membres.	PN	3-10-22	10-10-22	#N/A													
2.1.7	Afficher dans les lieux publics et diffuser aux radios communautaires et sur les réseaux sociaux les offres d'emplois offerts.	PN	date	date	#N/A													

Accompagnement de la mise en oeuvre

Si vous avez besoin d'accompagnement dans la mise en œuvre de vos ententes, qu'elles aient été négociées avec ou sans notre équipe, vous pouvez nous contacter à l'adresse era@iddpnql.ca. Il nous fera plaisir de vous soutenir dans vos démarches.